

Comité de pilotage sur l'avenir du collège Rabelais

Depuis quelques mois, le conseil départemental, la DSDEN et la ville de Blois ont engagé des travaux en vue de renforcer la mixité sociale et scolaire dans le Blésois, au service de la réussite éducative. Ces travaux sont fondés sur le constat d'une absence de mixité sociale au collège François Rabelais et sur une baisse significative de la population scolaire des collégiens à l'horizon 2031.

Les enfants loir-et-chériens sont au cœur des préoccupations départementales. Ainsi, la corrélation entre la mixité sociale et les résultats scolaires exige une attention particulière pour les élèves en difficulté.

Des premières études de scénarii, il ressort que, malgré quelques avis divergents, la construction d'un nouveau collège à Blois n'est pas judicieuse pour résoudre le problème de mixité sociale d'une part et que ce choix n'est pas raisonnable d'autre part au regard de la baisse démographique du nombre de collégiens dans le Blésois à horizon 2031. Le conseil départemental écarte donc la piste de construction d'un nouveau collège sur le territoire Blésois.

Le comité de pilotage, réuni le 23 février dernier, a décidé de poursuivre sa réflexion et son travail afin de trouver la meilleure solution pour répondre au faible indice de mixité sociale du collège Rabelais.

Aujourd'hui deux scénarii se profilent : le maintien ou la fermeture du collège Rabelais avec pour conséquence un changement de sectorisation, circonscrite au périmètre actuel des établissements du Blésois.

Si l'option, actuellement privilégiée par le comité de pilotage, pour élaborer une nouvelle sectorisation des collèges du Blésois devait être retenue, elle se ferait obligatoirement dans la concertation et donc avec l'avis de l'ensemble des acteurs concernés par cette réorganisation.

Il est indispensable de prévoir un calendrier qui prenne le temps de construire un projet durable et solide tout en prenant compte de l'urgence principale de la mixité sociale.

Après une concertation approfondie, les parties prenantes au projet prennent l'engagement de voir aboutir la meilleure solution qui aura fait l'objet d'un consensus à l'issue des travaux.

Le département s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir les collégiens dans de bonnes conditions, ce qui implique des aménagements dans les établissements existants pour une prise en charge optimale des enfants dans des locaux adaptés à l'enseignement ainsi qu'une évolution éventuelle des modalités de restauration.

L'Éducation nationale mettra en place les moyens nécessaires, tant humains que financiers, pour accompagner le changement de sectorisation. Il s'agit tout autant d'accompagner les agents qui seront amenés à muter dans un nouvel établissement (bonifications de mutation, conditions indemnitaires à étudier), que d'accompagner les enseignants des collèges d'accueil pour mieux accompagner la difficulté scolaire. S'agissant des enseignants du 1^{er} degré du Réseau Éducation Prioritaire renforcé Rabelais, ils verront leurs conditions REP+ maintenues, dans le cadre d'une coordination consolidée avec tous les collèges du Blésois.



Le nouveau projet nécessitera une concertation de toutes les collectivités concernées avec l'implication forte de l'agglomération afin d'élaborer un plan de transport approprié pour les élèves dans le cadre de la recomposition d'une nouvelle sectorisation. La ville de Blois tiendra bien évidemment une part active dans l'élaboration d'une nouvelle sectorisation mais également dans le projet d'une nouvelle affectation des bâtiments actuels du collège Rabelais.